

160

Centre de documentation collégiale
1411, rue Lapierre
Lasalle (Québec)
H8N 2J4

CENTRE D'ANIMATION, DE DÉVELOPPEMENT
ET DE RECHERCHE EN ÉDUCATION
BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT DU COMITE D'ETUDE DES COURS COMMUNS
A TOUS LES ETUDIANTS DU C.E.G.E.P.

Le 1er décembre 1970

717768

RAPPORT DU COMITE D'ETUDE DES COURS COMMUNS

A TOUS LES ETUDIANTS DU C.E.G.E.P.

Le 1er décembre 1970



30000007177680

Le 10 décembre 1970.

Monsieur Léo Paré,
Directeur du service des programmes
et examens,
Direction Générale de l'Enseignement
collégial,
917 Mgr Grandin,
Ste-Foy, Qué.

Monsieur le Directeur,

Le comité d'étude des cours communs à tous les étudiants du CEGEP a rempli le mandat que vous lui aviez confié et vous remet aujourd'hui un rapport dont tous les éléments ont été acceptés à l'unanimité.

Les membres du comité ont consacré à cette étude dix mois de travail au cours desquels ils ont tenu vingt et une journées complètes de réunion. Ils ont fait appel à la collaboration de nombreux éducateurs et étudiants ainsi que de nombreuses personnalités appartenant à divers domaines d'activités.

Le comité remercie toutes ces personnes et souhaite vivement que le rapport, résultant de tant de réflexion et de travail, contribue à réorganiser les programmes de l'enseignement collégial pour atteindre plus sûrement ses objectifs fondamentaux, compte tenu de l'expérience des CEGEP et des exigences du monde contemporain.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Ghislaine Roquet, c.s.c.

Ghislaine Roquet, c.s.c.,
Présidente du Comité.

GR/jlh

| TABLE DES MATIERES | Pages |
|---|-------|
| Lettre du directeur du Service des programmes et examens aux membres du Comité..... | 3 |
| Mandat du Comité..... | 5 |
| Liste des membres du Comité..... | 8 |
| | |
| PREMIERE PARTIE: Le Comité et ses travaux..... | 12 |
| | |
| Chapitre 1. Les rapports antérieurs: structure des programmes et identification du malaise..... | 13 |
| Chapitre 2. La création du Comité..... | 20 |
| Chapitre 3. Les travaux du Comité..... | 22 |
| | |
| DEUXIEME PARTIE: Les recommandations du Comité..... | 26 |
| | |
| Chapitre 1. Les objectifs de l'enseignement collégial.. | 27 |
| Chapitre 2. Nouvel aménagement des programmes..... | 32 |
| Chapitre 3. Les méthodes d'enseignement et les cours de formation générale..... | 40 |
| Chapitre 4. Les professeurs des cours de formation générale..... | 42 |
| Chapitre 5. L'évaluation..... | 44 |
| Chapitre 6. La coordination..... | 46 |
| Chapitre 7. Les adultes et les cours de formation générale..... | 48 |
| | |
| Conclusion et liste des recommandations..... | 49 |
| ANNEXE I Questionnaires..... | 54 |
| ANNEXE II Analyse des réponses..... | 59 |

Lettre du directeur du Service des programmes

et examens aux membres du Comité

Québec, le 7 janvier 1970

Madame,
Monsieur,

Le Comité sur les cours communs, au collégial, est maintenant complet. C'est parce que vous avez saisi toute l'importance du mandat de ce Comité que vous avez accepté de l'ajouter aux nombreuses tâches qui vous sollicitent.

Aussi cela laisse-t-il bien augurer du travail qui s'y fera et je vous remercie très sincèrement d'avoir accepté de faire partie de ce comité.

Monsieur René E. Pelletier, professionnel des programmes à la Direction générale de l'enseignement collégial, agira comme secrétaire du Comité.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une bonne et heureuse année, et vous assurer de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur du Service
des programmes et examens

LP/cf

Léo Paré

Mandat du Comité

Mandat du Comité d'étude des cours communs
à tous les étudiants du C.E.G.E.P.

- 1- Une étude des cours communs à tous les étudiants du C.E.G.E.P. nécessite d'abord l'identification des objectifs de l'enseignement collégial en général. Pour ce faire, il est utile, entre autres choses, de se référer au Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, principalement aux chapitres traitant de l'humanisme contemporain et à ceux traitant de l'enseignement collégial. Il est nécessaire aussi d'examiner l'expérience vécue jusqu'à ce jour dans les C.E.G.E.P.
- 2- Les moyens employés jusqu'à maintenant pour atteindre certains objectifs de l'enseignement collégial (objectifs dits de formation générale) ont été d'obliger tous les étudiants à suivre 4 cours de langue et littérature et 4 cours de philosophie, ces cours étant les mêmes pour tous.
- 3- Il est demandé au Comité d'étude des cours communs de fournir des précisions et des recommandations au comité "Vie pédagogique" (1) sur les problèmes suivants:
 - A) Brièvement, quels sont les objectifs généraux de l'enseignement collégial?
 - B) L'enseignement collégial, en plus de procurer une formation préparant de près ou de loin à l'exercice d'une profession, doit-il procurer une formation générale? Si oui, quels sont les principaux éléments de cette formation générale?
 - C) En vue de cette formation générale:
 - a) quelles sont les disciplines et les méthodes d'enseignement les plus appropriées?
 - b) doit-il y avoir certains cours particuliers ou, au contraire, cette formation est-elle fournie par l'ensemble des cours préparant à l'exercice d'une profession?
 - c) ces cours doivent-ils être les mêmes pour tous les étudiants quelle que soit leur orientation?

(1) Le 26 juin 1970, le comité "Vie pédagogique" a été dissous et il fut convenu que le directeur du Service des programmes et examens recevrait les recommandations du Comité d'étude des cours communs.

- d) doit-on s'en tenir à une quantité limitée de cours auxquels tous les étudiants doivent s'inscrire ou, au contraire, doit-il y en avoir une quantité telle que l'étudiant puisse faire un choix en fonction de ses intérêts?
- e) quelle fraction du programme ou de l'horaire hebdomadaire ces cours devraient-ils occuper?

Le Comité d'étude des cours communs est invité également à présenter ses commentaires et ses recommandations sur tout autre problème qu'il jugera pertinent.

- 4- Il est demandé au Comité d'étude des cours communs de présenter un rapport préliminaire au plus tard le 31 mai 1970 et de présenter son rapport final au plus tard le 31 octobre 1970. (1)

Lors de la première réunion du Comité, M. Léo Paré, directeur du Service des programmes et examens, a demandé qu'on insère le paragraphe suivant dans le texte du mandat du Comité:

"Au plan de la formation générale, y aurait-il lieu d'avoir des exigences différentes pour les étudiants adultes inscrits à l'éducation permanente?"

Cette question pourrait constituer le paragraphe 3-C-f du texte du mandat. Les membres du Comité ont accepté de la prendre en considération.

(1) La limite du 31 octobre 1970 fut reportée au 1er décembre 1970. Quant au rapport préliminaire, il fut présenté le 19 juin 1970. Il ne contenait qu'un bilan des activités du Comité jusqu'à cette date.

Liste des membres du Comité

Liste des membres du Comité (1)

Lors de la première réunion du Comité, soit le 5 mars 1970, la liste des membres était la suivante:

- 1- R.F. Clément Lockquell
professeur à la Faculté des Lettres de l'Université Laval,
président du Comité
- 2- R.S. Ghislaine Roquet, c.s.c.
membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement
dans la province de Québec
- 3- M. Gilles Bellehumeur
directeur des Services pédagogiques du C.E.G.E.P. de Sher-
brooke
- 4- M. Fernand Dumont
directeur de l'Institut supérieur des sciences humaines
de l'Université Laval
- 5- M. Germain Giroux
membre du comité consultatif de l'enseignement des techniques
de la pêche, chef du Service des prêts à la Direction géné-
rale des pêches du ministère de l'Industrie et du Commerce
du Québec
- 6- M. Florent Grandbois
directeur des Services pédagogiques du C.E.G.E.P. Edouard-
Montpetit
- 7- M. L.-Gonzague Langlois
membre du comité consultatif de l'enseignement des techniques
minières, secrétaire général de l'Association des Mines de
métaux du Québec Inc.
- 8- M. Benoit Lauzière
professeur de philosophie au C.E.G.E.P. Maisonneuve
- 9- M. Guy Lavoie
professeur de techniques de fabrication au C.E.G.E.P. du
Vieux-Montréal
- 10- M. Gérard Lorient
professeur de sciences sociales au C.E.G.E.P. de Salaberry-
de-Valleyfield

(1) Les membres du Comité ne représentent ni les institutions, ni les groupes auxquels ils appartiennent. Voir à ce sujet, PREMIERE PARTIE, chapitre 2.

- 11- M. René E. Pelletier
secrétaire du Comité, membre du Service des programmes et examens de la Direction générale de l'Enseignement collégial
- 12- M. Yves Taschereau
professeur de français au C.E.G.E.P. Bois-de-Boulogne

Quelques semaines après le début des travaux du Comité, le R.F. Clément Lockquell ainsi que MM. Fernand Dumont et Yves Taschereau ont remis leur démission et furent remplacés. D'autre part, les membres du Comité ont manifesté le souhait qu'une personne du milieu anglophone se joigne à eux.

Le 1er décembre 1970, la liste des membres est la suivante:

- 1- R.S. Ghislaine Roquet, c.s.c.
présidente du Comité
membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec
- 2- M. Gilles Bellehumeur
directeur des Services pédagogiques du C.E.G.E.P. de Sherbrooke
- 3- M. Michel Cloutier
doyen de la Faculté des Sciences de l'administration, Université de Sherbrooke
- 4- M. Michel Frankland
professeur de français au C.E.G.E.P. Bois-de-Boulogne
- 5- M. Germain Giroux
membre du Comité consultatif de l'enseignement des techniques de la pêche, chef du Service des prêts à la Direction générale des pêches du ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec
- 6- M. Florent Grandbois
directeur des Services pédagogiques du C.E.G.E.P. Edouard-Montpetit
- 7- Mme Christiane Jobin
professeur de français au C.E.G.E.P. de Rimouski
- 8- M. L.-Gonzague Langlois
membre du Comité consultatif de l'enseignement des techniques minières, secrétaire général de l'Association des Mines de métaux du Québec Inc.

- 9- M. Benoit Lauzière
secrétaire général du C.E.G.E.P. de Maisonneuve
- 10- M. Guy Lavoie
professeur de techniques de fabrication au C.E.G.E.P. du
Vieux-Montréal
- 11- M. Gérard Lorient
professeur de sciences sociales au C.E.G.E.P. de Salaberry-
de-Valleyfield
- 12- R.S. Sylvia McDonald, c.n.d.
General Chairman-Curriculum and Chairman of Arts and Huma-
nities Division, Dawson College
- 13- M. René E. Pelletier
secrétaire du Comité
membre du Service des programmes et examens de la Direction
générale de l'Enseignement collégial

PREMIERE PARTIE

Le Comité et ses travaux

CHAPITRE I

Les rapports antérieurs: structure des programmes et identification du malaise

1. On ne peut faire une étude de la question des cours communs à tous les étudiants du C.E.G.E.P. sans rappeler les rapports et les considérations qui, au cours des dernières années, ont amené la mise en place de ces cours. D'autre part, il faut rendre compte également des critiques qui ont été formulées.

Nécessité de considérer les rapports

2. Le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec recommandait qu'il y ait, au niveau collégial, des cours communs à tous les étudiants. "Pour répondre à ces exigences de formation générale et de spécialisation, les étudiants de l'institut devront avoir un programme d'études composé de trois types de cours: quelques cours communs obligatoires pour tous, des cours de spécialité et des cours complémentaires à la spécialité. A ce niveau, les cours communs obligatoires devront être réduits au strict minimum. Nous proposons ceux-ci: langue maternelle, langue seconde, éducation physique et philosophie" (1). Plus loin, ils ajoutaient: "Nous croyons pouvoir recommander que l'on établisse au départ qu'un tiers du programme de chaque étudiant sera consacré aux cours communs, un tiers, à des cours spécialisés et un tiers à des cours complémentaires ou connexes" (2). Les membres de la Commission avaient également abordé cette question au chapitre XXVII du Tome II de leur Rapport.

Le Rapport de la Commission royale d'enquête

3. Le Document d'éducation No 3 (3), parlant de la structure d'ensemble des programmes et de la formation générale, disait ceci: "On estime qu'environ 1/3 du temps que les étudiants passeront dans les collèges d'enseignement général et

Le Document d'éducation No 3

(1) Tome II, par. no 274

(2) Tome II, par. no 276

(3) Publié en octobre 1967 par le ministère de l'Éducation.

professionnel sera affecté à des matières obligatoires de formation générale et 2/3 du temps, à des matières optionnelles. Les matières obligatoires de formation générale seront axées autour de deux disciplines: la langue et la philosophie. Les matières à option se subdivisent en deux catégories: les matières dites "de concentration", d'une part, et les matières complémentaires, d'autre part". (p. 37)

4. Lors de la première année de fonctionnement des C.E.G.E.P., le Régime pédagogique contenait les articles suivants:

Régime
pédagogique

"A - 8: 8 cours sont obligatoires: 4 de langue et littérature (anglaises ou françaises); 4 cours de philosophie ou 4 cours jugés équivalents.

- 9: L'étudiant s'inscrit aux cours obligatoires, à des cours constituant un champ de concentration ainsi qu'à des cours complémentaires" (1).

Aujourd'hui encore, le Régime pédagogique contient les mêmes exigences. En effet, l'article 5 se lit comme suit:

"Les cours obligatoires sont communs à tous les étudiants. Ils comprennent:

4 cours de langue et littérature;

4 cours de philosophie ou 4 cours jugés équivalents;

4 cours d'éducation physique" (2).

Le commentaire à cet article nous dit: "La rédaction de l'article 5 tient compte du règlement présentement en vigueur. Cependant, tel qu'il a

(1) Cf. Annuaire de l'enseignement collégial, 1967-1968, Cahier I, p. 11-12.

(2) L'Enseignement collégial, 1970-1971, p. 0-5.

été annoncé, il est entendu qu'il n'y a pas de cours équivalents aux 4 cours obligatoires de philosophie en ce qui concerne les C.E.G.E.P. francophones.

Un comité spécial étudie les objectifs des cours communs prévus au Régime pédagogique et le Service des programmes et examens doit attendre les recommandations de ce comité avant de modifier, le cas échéant, la pratique des C.E.G.E.P. francophones à ce sujet" (1).

5. La question des cours jugés équivalents aux cours de philosophie pour les institutions francophones a été débattue dès les premiers mois d'existence des C.E.G.E.P. Lors de leur réunion tenue le 1er mars 1968, les directeurs des Services pédagogiques avaient adopté la position suivante énoncée au compte rendu de cette réunion: "Dans ce problème des "quatre cours de philosophie ou autres jugés équivalents", il faut tenir compte des deux grandes traditions culturelles. Pour les anglophones, le terme philosophie désigné peut être un ensemble de connaissances plus vastes et plus diverses que pour les francophones. Ceux-ci donneraient un sens beaucoup plus précis, plus déterminé à ce terme. Conséquemment, les francophones souhaitent que les quatre cours obligatoires de philosophie soient bien des cours de philosophie au sens où on l'entend dans la tradition culturelle francophone".

Cours jugés
équivalents

Quelques semaines plus tard, soit le 20 mars 1968, ce problème était soumis au sous-comité de philosophie du Comité mixte (2). Citons l'extrait suivant du compte rendu de cette réunion:

"Au terme de ses discussions, le sous-comité en arrive à l'unanimité aux conclusions suivantes:

1) Le sous-comité reconnaît la nécessité d'un enseignement permettant l'équilibre de la

(1) Idem, p. 0-11.

(2) Le sous-comité de philosophie du Comité mixte comprenait des représentants de toutes les universités du Québec, des représentants des C.E.G.E.P. et des représentants du ministère de l'Education.

culture générale par l'exercice d'une réflexion rigoureuse et méthodique sur les grands problèmes de l'humanité, tels qu'ils se présentent à l'étudiant en relation avec ses expériences vécues et ses autres études. C'est cet enseignement que le Rapport Parent désigne par l'expression "formation philosophique", notamment au paragraphe 956.

2) Le sous-comité reconnaît que la façon d'aborder ces problèmes peut différer selon les deux grandes traditions culturelles du Québec.

3) Le sous-comité reconnaît que ces différences pourraient éventuellement se résorber, mais, dans la situation présente, il recommande que l'article 8 de la "Structure générale des cours" se lise ainsi:

8 cours sont obligatoires: 4 de langue et littérature (anglaises ou françaises); 4 de philosophie ou, dans le cas des institutions anglophones, 4 cours de philosophie ou les 4 cours jugés équivalents.

4) Le sous-comité recommande aussi qu'un groupe de travail soit formé pour l'élaboration des 8 cours en question en ce qui concerne les anglophones. Le groupe de travail sera formé par M. J.H. Whitelaw en consultation avec les universités et fournira un premier projet avant le 15 mai 1968".

En mai 1968, le comité de M. Whitelaw recommanda que les cours jugés équivalents soient ceux ayant les titres suivants:

- Humanities I - Introduction to Human Studies
- Humanities II - Man, Knowledge and the Universe
- Humanities III - Man, Creativity and the Arts
- Humanities IV - Man and Society

6. Dans une lettre adressée au ministre de l'Education le 17 octobre 1968, le Conseil supérieur de l'Education revenait sur cette question des "cours jugés équivalents". Il demandait alors "les raisons qui ont incité le Ministère à faire des distinctions" entre étudiants anglophones et étudiants francophones. Voici quelques extraits de la réponse du ministre:

Demande du Conseil supérieur de l'Education

"Le texte de l'article 8 du Régime pédagogique, tel que rapporté dans l'annuaire de l'Enseignement collégial (édition 1967-1968) demeure en vigueur:

"Huit cours sont obligatoires, quatre de langue et littérature (anglaises ou françaises); quatre cours de philosophie ou quatre cours jugés équivalents".

[...] La possibilité de cours équivalents à la philosophie pour les étudiants francophones est donc maintenue en principe, mais avant de l'inscrire comme telle, dans l'annuaire, il semble préférable d'identifier de telles équivalences, d'en contrôler la valeur et prévoir l'application. Les traditions différentes que l'on rencontre dans les maisons d'éducation anglaises et françaises quant à l'enseignement de la philosophie nous invitent à appliquer avec un certain décalage des directives qui, graduellement, s'imposeront à tous indistinctement".

7. Au niveau collégial, les comités consultatifs comprennent des représentants des divers secteurs du monde du travail. Leur mandat est de faire des recommandations au ministre de l'Education quant aux cours de spécialisation et quant au nombre des collèges qui devraient offrir telle ou telle spécialité. Les rapports des comités suivants contenaient des remarques quant aux cours communs à tous les étudiants: Textile (août 1968), Métallurgie (octobre 1968), Informatique (juillet 1968), Energie fluide (octobre 1968), Plastiques (novembre 1968), Techniques minières (décembre 1968 et janvier 1970), Foresterie (février 1969), Techniques de la pêche (novembre 1968 et décembre 1969), Archives médicales

Comités consultatifs

(décembre 1968), Arts graphiques (juillet 1969), Techniques dentaires (mai 1968). Les principales critiques formulées à l'endroit des cours communs sont celles-ci:

a) On ne réalise pas un objectif fondamental proposé dans le Rapport Parent: mettre l'étudiant en contact avec les principaux univers de connaissance.

b) Les cours communs ne tiennent pas assez compte des besoins de la société industrielle.

c) Les cours de français négligent trop la communication parlée et écrite.

d) La formation générale prévue ignore trop l'univers de l'économie.

Il faut dire cependant qu'aucun des rapports ci-haut mentionnés ne recommandait la disparition des cours communs, mais tous souhaitaient des adaptations aux besoins de la société contemporaine.

8. Au cours des dernières années, plusieurs comités de révision des cours et des programmes ont manifesté le souhait que soit modifié le régime actuel des cours communs. Voici quelques exemples:

Comités de révision des cours et des programmes

a) Dans un rapport présenté le 28 février 1969, le comité des sciences sociales recommandait "qu'au lieu de quatre cours obligatoires de philosophie, les étudiants puissent choisir entre la philosophie et toute autre matière jugée équivalente, parmi les sciences humaines".

b) Dans un rapport présenté le 26 mars 1969, le comité de révision des programmes des techniques minières proposait que les cours de français et de philosophie soient différents et que, de plus, des cours de psychologie fassent partie du groupe des cours communs.

c) Plusieurs comités regrettaient que les programmes "professionnels" étaient beaucoup plus "chargés", à chaque session, que les programmes pré-universitaires, ce qui incitaient plusieurs à s'interroger sur le rôle et la place des cours communs.

d) Les 28 février et 1er mars 1969, à Montréal, une réunion groupait tous les coordonnateurs alors en fonction, les directeurs des Services pédagogiques et les membres du Service des programmes et examens. Au compte rendu de cette réunion, on peut lire ce qui suit: "L'assemblée demande au conseil spécial des DSP d'établir le mandat et la composition d'un groupe de travail qui serait chargé d'étudier la question des objectifs des cours communs au niveau collégial".

CHAPITRE II

La création du Comité

9. C'est au cours de la semaine du 23 au 27 juin 1969, qu'un groupe de directeurs des Services pédagogiques fut chargé de mener à bonne fin des études sur diverses questions dont celle des cours communs à tous les étudiants. C'était le groupe dont le travail portait sur la "Vie pédagogique". Les membres étaient: MM. Léo Paré (Rosemont), Jean Leroux (St-Jean), Etienne Tétreault (Thetford-Mines), Georges Lamy (Gaspé), Laurent Bergeron (Edouard-Montpetit), Charles Pageau (Lévis-Lauzon) ainsi que René E. Pelletier et Yves Brunelle du Service des programmes et examens. (1)

Réunion de
Fort Prével

10. Au cours de ses premières réunions en septembre et octobre 1969, le groupe "Vie pédagogique" estima qu'étant donné son ampleur et sa complexité, il fallait confier à un comité spécial la question des cours communs. Donc, on procéda à l'élaboration du mandat et on détermina la composition du comité.

Nécessité d'un
comité spécial

11. Il était entendu que les membres du Comité d'étude des cours communs ne représenteraient ni les institutions, ni les groupes dont ils faisaient partie. D'autre part, on estimait nécessaire que le comité comprenne des personnes dont la formation et l'expérience étaient différentes. Elles devaient avoir aussi une bonne connaissance des programmes de l'enseignement collégial. Il fut donc convenu de choisir les membres de la façon suivante:

Critères

- a) deux personnes identifiées à l'"humanisme" en général;
- b) deux personnes identifiées au monde de la technique, de l'industrie;

(1) Il est à noter que MM. Leroux et Bergeron furent remplacés par M. Florent Grandbois (Edouard-Montpetit) et M. Jacques La-berge (St-Jean).

- c) deux directeurs des Services pédagogiques des C.R.G.E.P.;
- d) le président et le secrétaire du groupe "Vie pédagogique";
- e) un membre de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement;
- f) quatre professeurs enseignant au niveau collégial. (1)

Les membres du comité furent donc choisis uniquement en fonction de leur expérience, de leur formation et de leur connaissance du problème à traiter.

(1) Pour désigner les professeurs, il fut convenu de recourir à des organismes regroupant une majorité d'entre eux. Il fut donc demandé à la CSN de désigner deux professeurs et à la CEQ d'en désigner deux autres.

CHAPITRE III

Les travaux du Comité

12. Les membres du Comité se sont réunis à quatorze reprises au cours de la période se situant entre le 5 mars et le 24 novembre 1970. Il y eut, au total, vingt-et-un jours de réunion. Réunions tenues

13. Pour mener à bien le travail qui lui avait été confié, le Comité a estimé nécessaire de solliciter les commentaires de personnes intéressées à divers titres au problème étudié. Les personnes consultées peuvent être comprises dans les "catégories" suivantes: professeurs, étudiants, "personnalités", directeurs des Services pédagogiques, coordonnateurs. Consultation

14. Le Comité a présenté un questionnaire à des professeurs et un questionnaire à des étudiants de huit C.E.G.E.P.: Hull, Jonquière, Maisonneuve, Rimouski, Sainte-Foy, Saint-Laurent, Sherbrooke, Vieux-Montréal (1). Au moyen de ces questionnaires, le Comité voulait consulter cent étudiants et trente professeurs dans chaque C.E.G.E.P. Pour chaque C.E.G.E.P., certains critères étaient formulés pour le choix des cents étudiants: i) Professeurs et étudiantes

- tous en collège II ou III;
- 60 étudiants du "général", dont 36 garçons et 24 filles;
- 40 étudiants du "professionnel", dont 24 garçons et 16 filles.

Quant au questionnaire présenté aux professeurs, le Comité avait demandé qu'il soit distribué également entre tous les départements du C.E.G.E.P.

L'objectif était donc de consulter huit cents étudiants et deux cent quarante professeurs. Cet objectif a été atteint à 85% environ (2).

(1) Cf. Annexe I pour le contenu de ces questionnaires.

(2) Cf. Annexe II pour une analyse des réponses aux questionnaires.

15. Le Comité a jugé utile de consulter certaines personnes qui n'enseignent pas présentement dans les institutions de niveau collégial. Il s'agit de personnes qui, en vertu de leur formation et de leur expérience, s'intéressent aux problèmes de l'éducation.

ii) "Personnalités"

Voici la liste des "personnalités" consultées:

A) Ont rencontré le Comité et ont présenté un texte,

M. Paul Lacoste, vice-recteur
Université de Montréal

M. Jean Gérin-Lajoie
syndicat des Métallurgistes Unis d'Amérique

M. Gérard Filion, président
Marine Industries

M. Pierre Grenier, doyen
Faculté des sciences, Université Laval

M. Gilles Marcotte, professeur
Université de Montréal

M. Robert Sabourin, directeur général
C.E.G.E.P. de Sherbrooke

M. Norman Ryan, directeur, et M. Pierre Moreault,
Service de l'enseignement catholique, ministère de l'Éducation

B) Ont rencontré le Comité,

Père Pierre Angers, membre de l'équipe de l'Opération Départ, ministère de l'Éducation

M. Jean-Paul Desbiens, journal La Presse
directeur du Service des programmes et examens de la Direction générale de l'Enseignement collégial de 1967 à 1969

M. Léon Dion, professeur
Université Laval

M. Gilles Pelletier, directeur
Nouvelle Compagnie Théâtrale

M. Léopold Legroulx, Service des programmes
Direction générale de l'Enseignement élémentaire
et secondaire

M. Jean-Guy Vennes, directeur général
Direction générale de l'éducation permanente

Mme Marie Chabot, membre de l'équipe PERPE
membre du Service des programmes et examens de
la Direction générale de l'Enseignement collégial
au cours de l'année 1968-69

M. Fernand Dumont, directeur de l'Institut supé-
rieur des sciences humaines, Université Laval

C) Ont présenté un texte,

M. George E. Flower, The Ontario Institute for
Studies in Education

M. Pierre Mercier, registraire
Université de Sherbrooke

M. Léo.-A. Dorais, recteur
Université du Québec à Montréal

M. Charles Perreault, président
Conseil du patronat du Québec

16. Les directeurs des Services pédagogiques des C.E.G.E.P. ont été invités à présenter, par écrit, leur point de vue sur la question des cours communs. Ont répondu à cette invitation, MM. Florent Grandbois (Edouard-Montpetit), Yvan McDonald (Hull), Paul-Pierre Troestler (Jonquière), Marcel Sénéchal (Limoilou), Léon Debien (Lionel-Groulx), Gilles Bellehumeur (Sherbrooke), Pierre Bernier, (Saint-Hyacinthe), Lionel Potvin (Sainte-Foy), Maurice Leblanc (Victoriaville). iii) Directeurs des Services pédagogiques

17. Le 22 avril 1970, le Comité écrivait à tous les coordonnateurs alors en fonction, ainsi qu'à plusieurs présidents de comités, pour les inviter à répondre à un questionnaire, à présenter un mémoire et à rencontrer le Comité d'étude des cours communs, s'ils le désiraient. Cette invitation fut renouvelée, par écrit, le 8 juin 1970. v) Coordinateurs

A) Ont rencontré le Comité et ont présenté un texte,

M. Maurice Champagne, coordonnateur de français en 1968-69 et 1969-70, accompagné de M. Louis Francoeur

M. Marc Lecavalier, coordonnateur des programmes "Assistance sociale" et "Rééducation en institution" en 1969-70, coordonnateur du programme "Techniques d'éducation spécialisée" en 1970-71

M. Gilbert Paquette, coordonnateur de mathématique en 1968-69 et 1969-70

M. Michel Laporte, coordonnateur de philosophie en 1968-69 et 1969-70, ainsi que M. Jean-Paul Guérette, coordonnateur de la même discipline en 1970-71

B) Ont présenté un texte,

M. Gérard Drainville, coordonnateur de biologie en 1969-70 et 1970-71.

M. René DalMagro, coordonnateur de géographie en 1969-70 et coordonnateur d'histoire en 1969-70 et 1970-71

DEUXIEME PARTIE

Les recommandations du Comité

Chapitre 1

Les objectifs de l'enseignement collégial

1. Nous ne prétendons pas présenter ici une étude complète et approfondie des objectifs de l'enseignement en général et de l'enseignement collégial en particulier. Tout au plus, nous rappellerons certains objectifs que mentionne le Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec et le Document d'éducation no 3 (1). Enfin, nous présenterons une brève description de ce que nous estimons être les objectifs essentiels que doivent rencontrer les programmes d'études au niveau collégial.

Les objectifs généraux:
a) Les limites de notre étude

2. Au paragraphe 118 du Tome I de leur Rapport, les membres de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement affirmaient que "la conception moderne de l'éducation vise à préparer chaque citoyen à gagner sa vie par un travail utile et à assumer intelligemment ses responsabilités sociales". Plus loin, au paragraphe 15 du Tome II, ils écrivaient:

b) Le Rapport de la Commission
i) L'enseignement en général

"Nous croyons qu'un enseignement assez fortement spécialisé peut s'harmoniser avec une solide formation générale adaptée aux temps modernes. Cette recherche d'un humanisme élargi et diversifié en accord avec le monde contemporain doit inspirer programmes et éducateurs (2). Entre la spécialisation, dont on peut craindre les effets stérilisants si elle est prématurée ou exagérée, et la culture générale, qui risque de produire des têtes bien faites mais vides, l'enseignement doit établir un rapport de complémentarité dans l'unité".

(1) Publié par le ministère de l'Éducation en octobre 1967.

(2) Dans les citations, les soulignés sont de nous.

3. Les membres de la Commission définissaient comme suit l'institution de niveau collégial:

ii) L'enseignement collégial: niveau d'enseignement

"Un établissement de caractère polyvalent offrant des enseignements technologiques et professionnels normalement terminaux, et des enseignements pré-universitaires précédant l'entrée dans des facultés qui donnent toutes, elles aussi, une préparation professionnelle, mais plus tardive. Chacun, en effet, que ce soit à l'institut ou à l'université, se prépare à une profession qui lui permettra de gagner sa vie et de se rendre utile à la société" (1).

Précédemment (2), ils avaient affirmé qu'"un établissement séparé de l'école secondaire et dont le niveau d'études sera élevé et exigeant aidera l'adolescent à accomplir les tâches que les psychologues définissent comme étant celles de la fin de l'adolescence".

4. Pour mieux faire comprendre cette affirmation, ils empruntaient à W.C. Olson une description de ces tâches de la fin de l'adolescence:

iii) L'individu, la société

"Les tâches de l'adolescent sont alors les suivantes: faire preuve d'un plus haut degré de maturité dans ses rapports avec ses camarades des deux sexes; [...] accepter sa propre personne physique et tirer parti efficacement de ses capacités corporelles; conquérir son indépendance affective vis-à-vis de ses parents et des autres adultes; se mettre en mesure de subvenir à ses propres besoins; choisir un métier et l'apprendre; se préparer au mariage et à la vie familiale; acquérir les mécanismes intellectuels et les connaissances nécessaires pour jouer pleinement son rôle de citoyen; prendre conscience de ses

(1) Tome II, par. no 1034

(2) Tome II, par. no 105

responsabilités sociales et s'habituer à agir en conséquence; enfin se doter d'un système de valeurs et d'un code moral" (1).

L'enseignement collégial doit donc compter parmi ses principaux objectifs, celui d'aider l'étudiant à réaliser ces tâches.

5. Du Document d'éducation no 3, nous tenons à rappeler le paragraphe suivant sur la finalité propre à l'enseignement collégial:

c) Le Document d'éducation no 3

"Il est destiné d'abord à parfaire et à confirmer la formation générale de l'étudiant au moyen de certaines disciplines de synthèse comme les lettres et la philosophie; il doit ensuite lui permettre d'amorcer ou de compléter sa formation professionnelle. La formation professionnelle, en effet, doit être fonction de l'orientation visée par l'étudiant. Or, il existe deux grandes catégories d'orientations auxquelles doit préparer ce niveau d'enseignement: les études universitaires, d'une part, les occupations professionnelles qui exigent une formation de niveau collégial, d'autre part. La formation professionnelle sera donc plus ou moins poussée, selon que l'étudiant vise immédiatement le monde du travail ou se destine aux études universitaires. Dans le premier cas, la formation professionnelle sera définitive, pour autant que le système scolaire est en cause, dans le second cas, elle sera au moins amorcée par une concentration dans un certain nombre de discipline, de façon à rendre l'étudiant admissible, non pas uniquement à une faculté en particulier, mais plutôt à un groupe de facultés apparentées" (2).

(1) Les fondements psychologiques des programmes scolaires, Etudes et documents d'éducation, Unesco, Paris, 1958, p. 13.

(2) Pp. 29-30.

6. Au sujet de la formation générale, nous tenons à rappeler ceci:

d) Les objectifs de la formation générale

a) La formation générale doit tenir compte du fait que la science et la technique, d'une part, et la culture de masse, d'autre part, ont provoqué l'éclatement de la conception traditionnelle de la culture. Désormais, la culture est "un univers polyvalent de connaissances (culture humaniste, scientifique, technique, culture de masse); chacun de ces univers correspond à un mode de perception du réel et à des aptitudes mentales, morales et spirituelles qui lui sont propres" (1). Au niveau collégial, l'intention de formation générale ne peut se réaliser que si on conserve, pour chaque étudiant, la possibilité de garder contact avec chacun des grands "univers de connaissances" pour ne pas restreindre prématurément son champ de vision (2).

b) La formation générale doit tenir compte de toutes les dimensions de la personnalité de chacun: dimension physique, morale, intellectuelle, sociale. C'est pourquoi, en plus de procurer un savoir, la formation générale doit surtout aider l'individu à développer chez lui des attitudes positives vis-à-vis chacun des univers d'activités humaines, à acquérir des habiletés intellectuelles fondamentales, à développer sa créativité et son sens des responsabilités.

c) En plus d'aider l'individu à comprendre un monde en rapide évolution, la formation générale doit le préparer à y exercer un rôle positif et à garder une attitude critique devant la diversité des influences qui s'y font sentir, devant les institutions sociales et économiques, devant les idéologies politiques, devant les procédés industriels et techniques.

d) La formation générale ne s'acquiert pas malgré ou contre l'effort de spécialisation mais en complémentarité avec celui-ci. La formation générale contribue à faire de l'individu un meilleur professionnel et les études spécialisées de niveau collégial peuvent avoir une valeur de formation générale.

(1) Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, Tome II, par. no 9.

(2) Idem, par. no 261.

7. Il n'est pas dans notre mandat de présenter une réflexion sur la formation professionnelle. Nous nous permettons simplement de rappeler ceci:

e) Les objectifs de la formation professionnelle

a) La formation professionnelle doit laisser entrevoir l'évolution du monde du travail et fournir à l'individu les outils nécessaires pour suivre cette évolution et s'y adapter.

"La spécialisation, pour autant que le système scolaire peut l'assurer, doit éviter d'emprisonner les élèves dans des apprentissages trop hâtivement déterminés. La mobilité du monde de la technique exige une aptitude correspondante chez l'étudiant. Et cette mobilité, chez l'étudiant, repose essentiellement sur l'étude théorique des disciplines qui constituent l'assise de l'une ou l'autre technique" (1).

b) La formation professionnelle doit être en accord avec les besoins régionaux et provinciaux actuels et futurs. Il doit y avoir à cette fin une consultation régulière des principaux organismes du monde du travail. Cependant, il n'appartient pas au monde du travail de déterminer l'orientation et les objectifs généraux de la formation professionnelle. Ceci est une tâche propre au ministère de l'Education, d'où notre inquiétude devant certaines implications du bill 49.

(1) Document d'éducation no 3, ministère de l'Education, octobre 1967, p. 37.

Chapitre 2

Nouvel aménagement des programmes

Cours de formation générale

| |
|---|
| 3 cours de mathématique et/ou sciences de la nature |
| 3 cours de sciences humaines |
| 3 cours de philosophie |
| 3 cours de technologie |
| 3 cours de langue maternelle et littérature |
| 2 cours de langue seconde |
| 2 cours d'éducation physique |

8. Avant de décrire l'aménagement général des programmes que nous proposons afin de mieux réaliser l'intention de formation générale, rappelons de façon très succincte les objectifs que nous estimons essentiels quand il s'agit de formation générale au niveau collégial:

Rappel succinct
des objectifs

a) Conserver pour chaque étudiant la possibilité de garder contact avec chacun des grands univers de connaissances et de réalisations du génie humain.

b) Tenir compte de toutes les dimensions de la personnalité de l'étudiant.

c) En même temps que l'acquisition de connaissances, voir d'abord et surtout à l'acquisition de méthodes, d'attitudes positives, au développement des capacités de création et au développement du sens des responsabilités.

d) Aider l'étudiant à se situer dans la culture de son milieu et de son époque.

9. En vue de réaliser ces objectifs de formation générale, nous recommandons que pendant ses études collégiales tout étudiant soit tenu de prendre, en plus de son champ de concentration ou de spécialisa-

Recommandation
no 1

tion, un minimum de cours dans chacune des catégories suivantes:

- 3 cours dans une catégorie comprenant la mathématique et les sciences de la nature
- 3 cours dans les sciences humaines
- 3 cours de philosophie
- 3 cours de langue maternelle et littérature
- 3 cours de technologie
- 2 cours de langue seconde
- 2 cours d'éducation physique

L'étudiant sera dispensé de prendre les cours de la catégorie qui correspond au champ de concentration ou de spécialisation qu'il a choisi. De plus, éventuellement, un étudiant qui aurait dans ce champ de concentration ou de spécialisation un nombre minimum de cours correspondant à une autre catégorie pourrait être exempté de prendre cette catégorie dans le groupe des cours de formation générale.

10. Précisons immédiatement que ce nouvel aménagement n'implique pas une augmentation du nombre de cours à suivre pour chaque étudiant. Présentement, il y a, dans chaque programme, 16 cours dont l'objectif premier est la formation générale: 4 cours de langue et littérature, 4 cours de philosophie ou "humanities", 4 cours d'éducation physique, 4 cours complémentaires. Le total de 16 cours ne sera pas dépassé dans le nouvel aménagement, et il est même possible, que dans certains programmes, il soit diminué.

Nombre total
de cours

11. Nous recommandons que chacune des catégories comprenne les disciplines ou les types de cours suivants:

Recommandation
no 2

- mathématique et sciences de la nature: mathématique, biologie, chimie, physique, géologie, sciences graphiques, écologie;
- sciences humaines: géographie, histoire, civilisations anciennes, histoire de l'art, psychologie, sciences religieuses,

anthropologie, sociologie, relations industrielles, économique, politique;

- philosophie: par exemple, cours portant sur la pensée et la réflexion, la relation au monde, la condition humaine, la conduite humaine, la philosophie des sciences, du travail et de la technique;
- langue maternelle et littérature:
 - a) cours portant sur les structures de la langue;
 - b) cours portant sur les genres littéraires traditionnels: roman, théâtre, poésie, essai;
 - c) cours portant sur la langue et les oeuvres de l'administration, de la technique et de la science;
 - d) cours d'art dramatique, de communication orale, de cinéma;
- technologie: dans cette catégorie, l'étudiant pourrait être tenu de choisir un cours dans chacune des subdivisions suivantes:
 - a) technologie générale: cours présentant l'histoire, les méthodes, les principes, les applications principales et l'influence de la technique dans le monde actuel;
 - b) techniques de l'administration: cours portant sur le capital, la Bourse, la monnaie, le commerce, etc.;
 - c) cours présentant les caractéristiques de certains secteurs particuliers de la technique: techniques des communications, techniques de la santé, informatique, arts plastiques, etc.; cours portant sur des thèmes tels que: la construction, l'énergie, la pollution, etc.;

- langue seconde: connaissance suffisante du français ou de l'anglais. Les langues anciennes ou les langues étrangères modernes pourraient ensuite être choisies;
- éducation physique: activités individuelles, activités d'équipe, arts rythmiques.

12. Nous recommandons qu'il existe un nombre suffisant de cours, à l'intérieur de chaque catégorie, de façon que l'étudiant puisse exercer un choix selon ses goûts et son orientation.

Recommandation
no 3

13. Le nouvel aménagement proposé ici ne touche que le groupe des cours dont l'intention première est la formation générale. A ce groupe s'ajoute les cours du champ de concentration ou de spécialisation. Dans le contexte de ce nouvel aménagement, il n'y a pas lieu de parler de cours communs obligatoires pour tous les étudiants ni de cours complémentaires. On ne retrouve que des catégories de cours à l'intérieur desquelles l'étudiant devra choisir. La seule exception que nous voyons à cette règle du choix serait le cas où l'étudiant choisit son premier cours dans une discipline: il est possible, qu'à ce moment, il soit tenu de prendre un cours d'introduction.

14. Pour mieux faire comprendre la portée des changements que nous proposons, il est nécessaire de rappeler ce qu'a été, jusqu'à aujourd'hui, l'aménagement des programmes au niveau collégial.

Aménagement des
programmes jus-
qu'à aujourd'hui

a) Le Régime pédagogique (1) nous dit qu'"un programme comprend:

- a) 12 cours obligatoires;
- b) 1 champ de concentration ou de spécialisation;
- c) 4 cours complémentaires".

Le commentaire à l'article 4 que nous venons de citer dit cependant: "Un programme comprend 4 cours complémentaires, sauf dans les programmes de spécialité qui ne le permettent pas présentement".

(1) Cf. L'enseignement collégial 1970-71, pp. 0-5 à 0-13 incl.

Un programme est donc un ensemble de cours qu'un étudiant doit suivre et réussir pour obtenir le diplôme d'études collégiales.

b) De l'extrait du Régime pédagogique que nous venons de citer, il ressort, qu'à l'heure actuelle, chaque programme d'études comprend des cours se rapportant à un champ de concentration ou de spécialisation dont la fonction première se situe au plan de la formation professionnelle. Il comprend, également, des cours communs (langue et littérature, philosophie ou "humanities", éducation physique) et des cours complémentaires. L'objectif premier des cours communs et des cours complémentaires se situe au plan de la formation générale.

c) Dans les faits, jusqu'à aujourd'hui, cet aménagement des programmes a favorisé un décalage entre la charge de travail d'étudiants inscrits dans certains programmes pré-universitaires et celle d'étudiants inscrits dans certains programmes conduisant directement au marché du travail. De plus, il a peu favorisé une véritable rencontre de l'enseignement technique et l'enseignement dit général. Enfin, les cours complémentaires n'y ont pas toujours joué leur rôle.

15. Les principaux avantages que nous voyons au nouvel aménagement que nous proposons sont les suivants:

Avantages du
nouvel aménagement

a) il permet réellement à chaque étudiant de garder contact avec les grands univers de connaissances et de réalisations du génie humain;

b) il permet une adaptation de l'enseignement à toutes les dimensions de la personnalité de l'étudiant;

c) au point de vue de la charge de travail et du contenu de l'enseignement, il favorise un meilleur équilibre entre les programmes pré-universitaires et les programmes qui conduisent directement au marché du travail;

d) il favorise un "mariage" réel, dans les collèges, de l'enseignement "général" et de l'enseignement technique;

e) en intégrant les cours complémentaires, il permet réellement à ceux-ci de jouer le rôle pour lequel ils avaient été institués;

f) il permet à l'étudiant d'exercer son choix et favorise la découverte de nouveaux domaines;

g) il évite qu'un étudiant choisisse dans le groupe des cours de formation générale ce qui figure déjà dans son champ de concentration ou de spécialisation;

h) il favorise une meilleure compréhension entre les individus qui ont choisi des orientations diverses;

i) pour les professeurs, il est une incitation à l'excellence et à une plus grande ouverture.

16. Afin que les cours de formation générale atteignent leurs objectifs, nous recommandons qu'ils aient un contenu qui rencontre les exigences suivantes:

Recommandation
no 4

- a) identifier l'objet propre de la discipline ou de la technique concernée;
- b) décrire sa méthode et en faire une critique;
- c) amener l'étudiant à faire l'expérience de cette méthode par des travaux de recherche, des expériences de laboratoire, etc.;
- d) présenter l'histoire du développement de la discipline ou de la technique concernée, décrire sa situation actuelle et laisser entrevoir les perspectives d'avenir.

17. Nous recommandons qu'il y ait dans les cahiers de l'Enseignement collégial, pour chacun des cours de formation générale, un plan d'études cadre précisant:

Recommandation
no 5

- a) les objectifs du cours;
- b) le contenu général du cours;
- c) la bibliographie et la documentation audiovisuelle pouvant être utilisée;
- d) les suggestions méthodologiques;
- e) les moyens d'évaluation de l'apprentissage.

Le plan d'études cadre sera un facteur de cohésion au niveau du réseau des collèges puisque les plans de cours des professeurs se situeront à l'intérieur de ce cadre général.

18. Actuellement, les programmes pré-universitaires comprennent chacun 28 cours répartis sur 4 sessions. Quant aux programmes préparant directement à l'exercice d'une fonction de travail, ils requièrent, en règle générale, 40 cours, et sont répartis sur 6 sessions (1).

Charge de travail de l'étudiant

L'article 2 du Régime pédagogique définit un cours comme suit:

"Un cours est une unité d'enseignement dans une même discipline. Pour l'étudiant, chaque cours exige en moyenne 105 heures par session d'activité d'apprentissage et de formation. La répartition de ce travail apparaît dans les cahiers de l'Enseignement collégial en regard de chaque cours".

Il faut noter cependant que, dans l'état actuel des choses, les cours d'éducation physique font exception et exigent chacun 30 heures d'activité par session.

Les 105 heures d'apprentissage et de formation sont habituellement réparties sur 15 semaines puisque les sessions "comportent chacune 75 jours d'enseignement, à l'exclusion de la période d'exams" (art. 1). Pour chaque cours (sauf l'éducation physique), l'étudiant doit donc fournir en moyenne 7 heures de travail par semaine. Il s'agit bien là d'une moyenne puisqu'il existe certains cours qui ne demandent que 3 heures par semaine et d'autres qui demandent 10 et même 12 heures. Ce nombre comprend à la fois les heures d'enseignement reçues, les heures de travail en laboratoire et les heures de travail personnel de l'étudiant.

(1) Cf. Régime pédagogique, art. 9.

19. Compte tenu du fait qu'un cours est défini comme exigeant en moyenne, de l'étudiant, 105 heures par session d'activité d'apprentissage et de formation, et compte tenu de l'exception signalée pour l'éducation physique, nous recommandons que:

Recommandation
no 6

- a) les programmes pré-universitaires de 4 sessions continuent d'exiger un minimum de 28 cours;
- b) les programmes de 6 sessions préparant immédiatement à une fonction de travail continuent d'exiger un minimum de 40 cours.

Nous considérons également que dans toute la mesure du possible ces minimums devraient être considérés comme la norme de façon à ce que chaque étudiant ait à fournir entre 42 et 45 heures de travail par semaine.

20. Depuis quelques années, un travail considérable s'effectue, en collaboration avec les professeurs, pour le développement des cours et des programmes de niveau collégial. D'autre part, de très nombreuses critiques ont été formulées à l'endroit de l'aménagement actuel des programmes et en divers endroits on est prêt à procéder à des changements. Voilà pourquoi nous recommandons que le ministère de l'Education décide au cours des tout prochains mois de l'adoption du nouvel aménagement des programmes. Ainsi, il serait possible que, dès septembre 1971, certains collèges en fassent l'expérimentation et qu'en septembre 1972 il soit adopté pour tous les collèges.

Recommandation
no 7

Chapitre 3

Les méthodes d'enseignement et les cours de formation générale

21. Parce que les objectifs des cours de formation générale sont différents de ceux des cours du champ de concentration ou de spécialisation, nous estimons que les méthodes d'enseignement devraient différer à certains égards. Dans le cas des cours de concentration ou de spécialisation, l'acquisition d'un savoir et l'acquisition de méthodes ou de techniques passent au premier plan. Dans le cas des cours de formation générale, ce qui est premier, c'est l'acquisition d'attitudes positives, la compréhension de l'évolution, des limites et de la relativité des divers champs d'activités, le développement de l'esprit critique et des capacités de création, ainsi que la saisie des valeurs liées aux diverses démarches de l'homme.

Raisons pour
une différence
des méthodes

22. Dans l'enseignement des cours de formation générale, il doit donc y avoir plus d'audace, de souplesse et d'adaptation qu'ailleurs, mais cela ne doit exclure en rien le souci d'une grande rigueur. C'est dans ces cours que le maître doit porter spécialement attention aux interrogations de l'étudiant et les considérer comme des points de départ. C'est ici qu'il doit fournir l'occasion à l'étudiant d'exprimer son expérience, de la confronter à celle des autres et de la critiquer. C'est ici que par l'envergure de son esprit et de ses connaissances, le maître doit situer et établir des liens entre les diverses sphères de l'activité humaine. Dans ces cours, il s'agit d'abord d'éveiller l'intérêt, de sensibiliser aux valeurs, d'élargir les horizons intellectuels et moraux, de garantir les assises nécessaires à la réflexion et aux recherches futures de l'étudiant.

Caractéristiques

23. Tout cela fait qu'on envisagera spécialement ici la formule des séminaires, l'utilisation

Recommandation
no 8

des moyens audio-visuels et l'échange interdisciplinaire. On insistera aussi sur la lecture, en particulier sur la lecture d'ouvrages fondamentaux qui ont marqué l'évolution de telle ou telle discipline et sur la lecture d'ouvrages qui en plus de faire une synthèse présentent une réflexion critique. Enfin, le travail personnel de recherche de l'étudiant autour de problèmes qu'il aura choisis lui-même devra occuper une place importante. Dans leur chapitre sur l'enseignement pré-universitaire et professionnel, les auteurs du Rapport de la Commission royale d'enquête écrivaient:

"Dans un tel programme, une place importante devra être accordée au travail personnel de l'étudiant. Celui-ci sera entraîné à penser, chercher, travailler par lui-même; il a passé l'âge d'être guidé par la main. La difficulté principale que rencontrent les étudiants à l'entrée à l'université, surtout ceux qui viennent du secondaire public, c'est d'avoir à travailler personnellement, sans le support d'un cadre rigide. Nous avons dit dans les chapitres précédents que l'apprentissage du travail personnel doit se faire tôt et de façon progressive: le niveau pré-universitaire en sera le couronnement"
(1).

24. Pour certains cours de formation générale, nous recommandons que soient entreprises dans quelques collèges des expériences de cours multidisciplinaires. Avant d'être généralisées, ces expériences feront l'objet d'une analyse et d'une évaluation de la part des professeurs et des départements concernés ainsi que de la part des directeurs des Services pédagogiques et du Service des programmes et examens.

Recommandation
no 9

(1) Tome II, par. no 279.

Chapitre 4

Les professeurs des cours de formation générale

25. Pour travailler avec les étudiants dans le cadre des cours de formation générale que nous avons décrit précédemment, nous souhaitons que les professeurs choisis soient ceux qui ont le plus d'envergure, ceux qui ont acquis un haut degré de maîtrise de leur science, de leur art ou de leur technique et qui savent les situer par rapport aux domaines connexes. De plus, ces professeurs auront des qualités particulières au plan pédagogique. Nous pensons à ceux qui ont compris que l'étudiant s'éduque lui-même et qu'il faut éveiller chez lui l'intérêt qui le mettra en état de recherche, non seulement au cours de ses années d'études collégiales, mais bien au-delà.

Portrait
global

Ces professeurs favorisent la participation de l'étudiant et mettent l'accent sur la saisie des méthodes et des principes de base qui lui permettent de se cultiver lui-même dans tous les domaines.

26. En vertu de ce que nous venons d'énoncer, nous recommandons que les professeurs des cours de formation générale soient choisis parmi ceux qui ont le plus d'envergure et qui se distinguent par l'excellence au plan pédagogique.

Recommandation
no 10

27. En vue des cours dont il est ici question, il faudra augmenter les possibilités de perfectionnement pour les professeurs. A cet égard, nous faisons les recommandations suivantes:

Le perfectionnement

- a) nous recommandons que soit favorisée l'étude des méthodes nouvelles et que soient facilitées la recherche et les expériences au plan pédagogique;

Recommandation
no 11

- b) nous recommandons qu'au niveau de chaque collège il y ait régulièrement des réunions groupant les professeurs des cours de formation générale de toutes les disciplines et de toutes les techniques afin qu'il y ait échanges et évaluation du degré atteint dans la poursuite des objectifs; Recommandation
no 12
- c) nous recommandons qu'une partie des budgets actuels de perfectionnement soit consacrée à des sessions d'étude de plusieurs jours groupant des professeurs au plan régional ou au plan provincial. De telles sessions permettraient une mise en commun des expériences et pourraient aussi être l'occasion d'inviter des personnes de divers milieux; Recommandation
no 13
- d) nous recommandons que l'étude de la taxonomie des objectifs pédagogiques soit mieux organisée et touche un plus grand nombre de professeurs; Recommandation
no 14
- e) nous recommandons qu'il soit possible pour des professeurs d'être libérés pour une ou deux sessions, sans inconvénient au plan salarial ou autre, afin de réaliser des recherches au plan pédagogique pour l'enseignement de leur discipline. Ces recherches pourraient se situer dans le cadre d'un "projet de recherches" mis au point par un ou des départements d'un collège ou d'un groupe de collèges; Recommandation
no 15
- f) nous recommandons que dans le cadre des périodes de perfectionnement, les professeurs puissent faire des stages dans divers secteurs du monde du travail (industrie, commerce, etc). Cela pourrait servir à développer les rapports entre l'enseignement et le monde professionnel. Recommandation
no 16

Chapitre 5

L'évaluation

28. Si des objectifs sont fixés et si des méthodes se précisent en vue de ces objectifs, il faut aussi prévoir des modes d'évaluation continue ou périodique de la valeur et de la réalisation de ces objectifs, de la valeur des programmes, du travail des professeurs et des progrès des étudiants.

Nécessité

29. Il faut maintenir vivante et développer la recherche et la réflexion sur les objectifs généraux de l'enseignement collégial et des programmes d'études. Les objectifs poursuivis sont-ils réalistes? Répondent-ils vraiment aux besoins des individus et de la société dans le contexte actuel? Les liaisons entre l'enseignement et le monde du travail sont-elles suffisantes? L'équilibre interne des programmes est-il conforme aux exigences de ce niveau d'étude? Voilà autant de questions qui doivent demeurer présentes à l'esprit de chacun.

Evaluation des objectifs et des programmes

30. Trop souvent encore, l'évaluation du professeur se fait uniquement en fonction des années de scolarité et des années d'expérience. Nous sommes d'avis qu'il faut tenir compte d'autres dimensions et développer à cette fin des moyens efficaces et équitables.

Evaluation du travail des professeurs

Il faut d'abord que le professeur ait les moyens de s'auto-évaluer. Cela se fera en fonction des objectifs précis de son enseignement. D'autre part, une évaluation pourra aussi se faire à l'intérieur de chaque département où l'équipe de professeurs examine dans quelle mesure elle a réussi à réaliser son "projet d'éducation". Une certaine évaluation peut aussi se faire par les étudiants. Nous savons que cela n'est pas sans danger, mais il s'agira d'utiliser les moyens adéquats et de ne pas en surestimer la portée. Enfin, on pourra tenir compte des travaux de recherches du professeur, de sa disponibilité aux

étudiants, de l'intensité de sa participation à la vie du département auquel il appartient, de la qualité du travail administratif qu'il doit exécuter. Bref, nous souhaitons que, de plus en plus, l'ensemble du travail du professeur, spécialement son excellence au plan pédagogique, puisse être évalué et considéré pour divers avantages.

31. L'évaluation du travail de l'étudiant devra tenir compte du fait que l'acte éducatif est d'abord celui de l'étudiant lui-même. Autant que possible, il faudra donc évaluer l'étudiant en fonction de sa démarche personnelle. Si des objectifs et des étapes sont définis, le maître et l'étudiant pourront procéder à une évaluation équitable et utile parce que stimulante.

Evaluation du travail des étudiants

Il faut aussi que soient mis au point des moyens pour évaluer les travaux des étudiants dans des activités dites para-scolaires et que ces activités puissent compter comme travaux ou laboratoires en regard de certains cours. Au nombre de ces activités, il y en a qui sont de type artistique (troupes de théâtres, travaux de céramique, chorale, orchestre, etc.), de type social (clubs sociaux, coopérative, club politique, etc.), d'autres sont de type économique, éducatif, etc.

32. En terminant ce chapitre, nous formulons les deux recommandations suivantes:

- nous recommandons que l'évaluation des professeurs tienne compte de l'ensemble de leur travail et spécialement de leur excellence au plan pédagogique,

Recommandation no 17

- nous recommandons que des moyens soient définis pour évaluer la participation des étudiants à des activités para-scolaires et que cette participation puisse être considérée comme une partie de certains cours.

Recommandation no 18

Chapitre 6

La coordination

33. Nous traiterons ici de quatre types de coordination: à l'intérieur de chaque collège, à l'intérieur du réseau des collèges, entre les divers niveaux d'enseignement, entre l'enseignement collégial et le monde du travail. Types de coordination
34. Etant donné que les cours de formation générale poursuivent les mêmes objectifs globaux, il nous semble souhaitable qu'il y ait, à l'intérieur de chaque collège, une structure qui permette à tous les professeurs offrant ces cours de se rencontrer, d'échanger sur leurs expériences, de coordonner leurs efforts et d'effectuer une évaluation. Nous précisons cependant que cette structure ne devrait pas avoir priorité sur les départements. Un professeur serait d'abord membre de son département, celui-ci s'occupant à la fois des cours de formation générale et des cours de concentration ou de spécialisation. A l'intérieur de chaque collège
35. Pour coordonner les efforts et favoriser les échanges dont nous venons de parler, nous recommandons qu'il y ait, à l'intérieur de chaque collège, un responsable chargé des cours de formation générale. Recommandation no 19
36. Concernant la coordination à l'intérieur du réseau des collèges, nous formulons les recommandations suivantes: A l'intérieur du réseau
- a) nous recommandons que les responsables chargés des cours de formation générale qui oeuvrent au niveau de chaque collège puissent se rencontrer en réunion provinciale à quelques reprises au cours de chaque année, Recommandation no 20
 - b) les comités provinciaux de revision des cours et des programmes auront la responsabilité première de préparer les plans Recommandation no 21

d'études cadres des cours de formation générale. Nous recommandons que ces comités invitent à leurs travaux des spécialistes des domaines connexes.

37. La formation générale se fait à la fois au niveau secondaire et au niveau collégial, et elle garantit, pour une grande part, la valeur des études universitaires qui pourront être poursuivies. Nous estimons que, dans ce contexte, le niveau collégial est un niveau charnière où l'étudiant achève sa formation générale, acquiert une plus grande autonomie et choisit, dans la plupart des cas, son orientation professionnelle. Voilà pourquoi nous croyons que la coordination entre les niveaux secondaire, collégial et universitaire est essentielle. A ce sujet, nous présentons ici les recommandations suivantes:

Entre les
niveaux
d'enseignement

a) nous recommandons que, de plus en plus, il y ait un représentant du niveau secondaire et un représentant du niveau universitaire, s'il y a lieu, dans chacun des comités provinciaux de révision des cours et des programmes,

Recommandation
no 22

b) nous recommandons que le ministère de l'Education demande aux départements et aux facultés universitaires de réduire à un degré minimum les prérequis à l'admission. Ainsi, on laisserait à l'étudiant une certaine possibilité de choix au niveau des cours de concentration et on ne l'obligerait pas à une spécialisation trop prématurée,

Recommandation
no 23

c) nous recommandons que soient précisées au plus tôt les exigences qui permettraient à un étudiant ayant terminé des études dans l'une ou l'autre des techniques enseignées au niveau collégial, d'accéder à des études universitaires.

Recommandation
no 24

38. Afin que soit garantie davantage la coordination entre l'enseignement collégial et le monde du travail, nous recommandons ce qui suit:

Avec le monde
du travail

- que, de plus en plus, il y ait dans chaque comité de révision des programmes des techniques, un ou deux représentants du monde du travail.

Recommandation
no 25

Chapitre 7

Les adultes et les cours de formation générale

39. Les objectifs des cours de formation générale ont été précisés dans les chapitres précédents. Rappelons simplement qu'ils visent, entre autres choses, à garder l'étudiant en contact avec les grands univers du savoir et à le faire réfléchir sur les méthodes et les principes fondamentaux de ces univers. Nous estimons que ces objectifs et les exigences qu'ils impliquent doivent demeurer les mêmes pour tous ceux qui veulent obtenir le même diplôme, soit le diplôme d'études collégiales.

Principe

40. Il ne faut pas oublier, toutefois, que l'adulte qui a quitté le système d'enseignement depuis quelques années a acquis une expérience et un bagage culturel qui sont souvent considérables. Le travail effectué dans son milieu professionnel, la participation qu'il a fournie à divers groupements économiques, sociaux, politiques ou religieux, les lectures qu'il a effectuées, lui ont souvent permis d'acquérir des connaissances et des méthodes dont on doit tenir compte.

Eléments à considérer

41. Suite à l'ensemble des considérations que nous venons de présenter, nous formulons la recommandation suivante:

- nous recommandons que des instruments soient mis au point pour évaluer l'expérience et les connaissances des adultes et les exempter, éventuellement, de suivre un ou des cours dont les objectifs sont de formation générale.

Recommandation
no 26

Conclusion et liste des recommandations

Conclusion et liste des recommandations

Nous sommes convaincus que les réformes que nous proposons ici permettront de mieux réaliser les objectifs de la formation générale. Elles permettront de diversifier le contenu de cette formation, d'y introduire un meilleur équilibre, de permettre à l'étudiant d'exercer un choix, de favoriser davantage la rencontre de l'enseignement "général" et de l'enseignement technique. Pour les professeurs, nous avons le sentiment que ces réformes seront un stimulant vers l'excellence, qu'elles favoriseront une meilleure compréhension et un meilleur travail d'équipe en vue du progrès de l'enseignement collégial.

Voici la liste des recommandations que nous avons formulées dans les chapitres précédents de ce rapport:

1) En plus du champ de concentration ou de spécialisation, nous recommandons, qu'en vue de la formation générale, tout étudiant soit tenu de prendre des cours dans chacune des catégories suivantes:

- 3 cours de mathématique et/ou sciences de la nature
- 3 cours de sciences humaines
- 3 cours de philosophie
- 3 cours de langue maternelle et littérature
- 3 cours de technologie
- 2 cours de langue seconde
- 2 cours d'éducation physique

L'étudiant sera dispensé de prendre les cours de la catégorie qui correspond au champ de concentration ou de spécialisation qu'il a choisi.

2) Nous recommandons que chacune des catégories de cours de formation générale comprenne les disciplines ou les types de cours que nous avons énumérés au paragraphe 11 du chapitre 2 de la DEUXIEME PARTIE du présent rapport.

3) Nous recommandons qu'il existe un nombre suffisant de cours, à l'intérieur de chaque catégorie de cours de formation générale, de façon que l'étudiant puisse exercer un choix selon ses goûts et son orientation.

4) Afin que les cours de formation générale atteignent leurs objectifs, nous recommandons qu'ils aient un contenu qui rencontre les exigences suivantes:

- a) identifier l'objet propre de la discipline ou de la technique concernée;
- b) décrire sa méthode et en faire une critique;
- c) amener l'étudiant à faire l'expérience de cette méthode par des travaux de recherche, des expériences de laboratoire, etc.;
- d) présenter l'histoire du développement de la discipline ou de la technique concernée, décrire sa situation actuelle et laisser entrevoir les perspectives d'avenir.

5) Nous recommandons qu'il y ait, dans les cahiers de l'Enseignement collégial, pour chacun des cours de formation générale, un plan d'études cadre précisant:

- a) les objectifs du cours;
- b) le contenu général du cours;
- c) la bibliographie et la documentation audio-visuelle pouvant être utilisée;
- d) les suggestions méthodologiques;
- e) les moyens d'évaluation de l'apprentissage.

6) Nous recommandons que:

- a) les programmes pré-universitaires de 4 sessions continuent d'exiger un minimum de 28 cours;
- b) les programmes de 6 sessions préparant immédiatement à une fonction de travail continuent d'exiger un minimum de 40 cours.

Nous considérons également que, dans toute la mesure du possible, ces minimums devraient être considérés comme la norme de façon que chaque étudiant ait à fournir entre 42 et 45 heures de travail par semaine.

7) Nous recommandons que le ministère de l'Education décide, au cours des tout prochains mois, d'adopter le nouvel aménagement des programmes. Ainsi, il serait possible que, dès septembre 1971, certains collèges en fassent l'expérimentation et, qu'en septembre 1972, il soit adopté pour tous les collèges.

- 8) Nous recommandons que l'échange inter-disciplinaire, le travail personnel de recherche et la lecture d'ouvrages fondamentaux occupent une large place dans les cours de formation générale.
- 9) Nous recommandons que soient entreprises, dans quelques collèges, des expériences de cours multidisciplinaires.
- 10) Nous recommandons que les professeurs des cours de formation générale soient choisis parmi ceux qui ont le plus d'envergure et qui se distinguent par l'excellence au plan pédagogique.
- 11) Nous recommandons que soit favorisée l'étude de méthodes nouvelles et que soient facilitées la recherche et les expériences au plan pédagogique.
- 12) Nous recommandons, qu'au niveau de chaque collège, il y ait régulièrement des réunions groupant les professeurs des cours de formation générale de toutes les disciplines et de toutes les techniques, afin qu'il y ait échange et évaluation du degré atteint dans la poursuite des objectifs.
- 13) Nous recommandons qu'une partie des budgets actuels de perfectionnement soit consacrée à des sessions d'étude de plusieurs jours groupant des professeurs au plan régional ou au plan provincial.
- 14) Nous recommandons que l'étude de la taxonomie des objectifs pédagogiques soit mieux organisée et touche un plus grand nombre de professeurs.
- 15) Nous recommandons qu'il soit possible pour des professeurs d'être libérés pour une ou deux sessions, sans inconvénient au plan salarial ou autre, afin de réaliser des recherches au plan pédagogique.
- 16) Nous recommandons que, dans le cadre des périodes de perfectionnement, les professeurs puissent faire des stages dans divers secteurs du monde du travail (industrie, commerce, etc.).
- 17) Nous recommandons que l'évaluation des professeurs tienne compte de l'ensemble de leur travail et spécialement de leur excellence au plan pédagogique.
- 18) Nous recommandons que des moyens soient définis pour évaluer la participation des étudiants à des activités para-scolaires et que cette participation puisse être considérée comme une partie de certains cours.

19) Nous recommandons qu'il y ait, à l'intérieur de chaque collège, un responsable chargé des cours de formation générale.

20) Nous recommandons que les responsables chargés des cours de formation générale, qui oeuvrent dans chaque collège, puissent se rencontrer en réunion provinciale à quelques reprises au cours de chaque année.

21) Les comités provinciaux de révision des cours et des programmes auront la responsabilité première de préparer les plans d'études cadres des cours de formation générale. Nous recommandons que ces comités invitent à leurs travaux des spécialistes des domaines connexes.

22) Nous recommandons que, de plus en plus, il y ait un représentant du niveau secondaire et un représentant du niveau universitaire, s'il y a lieu, dans chacun des comités provinciaux de révision des cours et des programmes.

23) Nous recommandons que le ministère de l'Education demande aux départements et aux facultés universitaires de réduire à un degré minimum les prérequis à l'admission.

24) Nous recommandons que soient précisées, au plus tôt, les exigences qui permettraient à un étudiant ayant terminé des études dans l'une ou l'autre des techniques enseignées au niveau collégial, d'accéder à des études universitaires.

25) Nous recommandons que, de plus en plus, il y ait dans chaque comité de révision des programmes des techniques, un ou deux représentants du monde du travail.

26) Nous recommandons que des instruments soient mis au point pour évaluer l'expérience et les connaissances des adultes et les exempter, éventuellement, de suivre un ou des cours dont les objectifs sont de formation générale.

ANNEXE I

Questionnaires présentés
à des professeurs et à des étudiants

B- Cours de philosophie

1. Indépendamment du caractère obligatoire et commun et du jugement de fait que vous portez sur les cours qui se donnent actuellement, l'enseignement de la philosophie au niveau CEGEP vous paraît-il:

pas nécessaire

()

nécessaire

()

absolument nécessaire

()

2. Le cours de philosophie doit-il conserver son statut actuel?

statut obligatoire

()

modification

()

élimination

()

Justifiez votre réponse.

QUESTIONNAIRE SUR LES COURS COMMUNS
PRESENTE AUX ETUDIANTS

Age

Sexe M F

Collège I
" II
" III

Général : Orientation _____

Professionnel : Spécialité _____

A- Cours de français

1. Indépendamment du caractère obligatoire et commun et du jugement de fait que vous portez sur les cours que vous suivez actuellement, l'étude du français au niveau CEGEP vous paraît-elle:

pas nécessaire

nécessaire

absolument nécessaire

()

()

()

2. Le cours de français doit-il conserver son statut actuel?

statut obligatoire

modification

élimination

()

()

()

Justifiez votre réponse.

B- Cours de philosophie

1. Indépendamment du caractère obligatoire et commun et du jugement de fait que vous portez sur les cours que vous suivez actuellement, l'étude de la philosophie au niveau CEGEP vous paraît-elle:

pas nécessaire

()

nécessaire

()

absolument nécessaire

()

2. Le cours de philosophie doit-il conserver son statut actuel?

statut obligatoire

()

modification

()

élimination

()

Justifiez votre réponse.

ANNEXE II

Analyse des réponses aux questionnaires
présentés à des professeurs
et à des étudiants

NOTES

- A) La consultation de professeurs et d'étudiants avait pour but de vérifier l'existence, la nature, l'ampleur et les causes du malaise au sujet des cours communs à tous les étudiants.
- B) Le Comité voulait consulter 800 étudiants et 240 professeurs répartis dans huit C.E.G.E.P. En fait, 706 étudiants et 144 professeurs ont répondu.
- C) Les huit C.E.G.E.P. choisis sont: Hull, Jonquière, Maisonneuve, Rimouski, Sainte-Foy, Saint-Laurent, Sherbrooke, Vieux-Montréal. Le Comité a essayé de faire un choix qui représente assez fidèlement l'ensemble de la province, en respectant, chez les professeurs et les étudiants, la division entre le "général" et le "professionnel".
- D) Les questionnaires utilisés étaient des instruments comportant des ambiguïtés. Leur degré d'imperfection est assez élevé. Il faut donc être très prudent dans l'analyse des réponses et n'attacher qu'une importance relative aux interprétations qui peuvent être apportées.
- E) Cependant, l'analyse des réponses ne permet pas de conclure à un rejet total des cours communs sous leur forme actuelle, ni de conclure à une satisfaction totale, tant du côté des étudiants que du côté des professeurs. Une chose est certaine: il existe un certain malaise au sujet des cours communs.
- F) Il est assez difficile de déterminer quelles sont, dans l'ensemble, les modifications souhaitées. L'analyse des réponses fait voir une certaine confusion dans l'esprit des répondants: s'agit-il de modifier le contenu ou le statut des cours? Les réponses sont plus ou moins précises et il est souvent difficile de les classer dans l'une ou l'autre catégorie.

RESULTATS D'ENSEMBLE DU DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES

Etudiants du "professionnel"

(8 CEGEP)

COURS DE FRANCAIS:

| | Pas nécessaire | | Nécessaire | | Absolument nécessaire | | TOTAL % | |
|--------------------|----------------|-----|------------|-----|-----------------------|-----|---------|------|
| Statut obligatoire | | | | | | | 47 | 16% |
| Modification | | | | | | | 205 | 71% |
| Elimination | | | | | | | 38 | 13% |
| TOTAL % | 86 | 30% | 161 | 55% | 43 | 15% | 290 | 100% |

COURS DE PHILOSOPHIE:

| | Pas nécessaire | | Nécessaire | | Absolument nécessaire | | TOTAL % | |
|--------------------|----------------|-----|------------|-----|-----------------------|-----|---------|------|
| Statut obligatoire | | | | | | | 44 | 15% |
| Modification | | | | | | | 185 | 64% |
| Elimination | | | | | | | 59 | 21% |
| TOTAL % | 88 | 31% | 165 | 57% | 35 | 12% | 288 | 100% |

RESULTATS D'ENSEMBLE DU DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES

Etudiants du "général"

(8 CEGEP)

COURS DE FRANCAIS:

| | Pas nécessaire | | Nécessaire | | Absolument nécessaire | | TOTAL % | |
|--------------------|----------------|-----|------------|-----|-----------------------|-----|---------|------|
| Statut obligatoire | | | | | | | 133 | 32% |
| Modification | | | | | | | 260 | 63% |
| Elimination | | | | | | | 23 | 5% |
| TOTAL % | 52 | 13% | 234 | 56% | 130 | 31% | 416 | 100% |

COURS DE PHILOSOPHIE:

| | Pas nécessaire | | Nécessaire | | Absolument nécessaire | | TOTAL % | |
|--------------------|----------------|-----|------------|-----|-----------------------|-----|---------|------|
| Statut obligatoire | | | | | | | 117 | 27% |
| Modification | | | | | | | 248 | 60% |
| Elimination | | | | | | | 54 | 13% |
| TOTAL % | 90 | 22% | 241 | 58% | 85 | 20% | 414 | 100% |

RESULTATS D'ENSEMBLE DU DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES

Professeurs

(8 CEGEP)

COURS DE FRANCAIS:

| | Pas nécessaire | | Nécessaire | | Absolument nécessaire | | TOTAL % | |
|--------------------|----------------|----|------------|-----|-----------------------|-----|---------|------|
| Statut obligatoire | | | | | | | 70 | 49% |
| Modification | | | | | | | 74 | 51% |
| Elimination | | | | | | | 0 | 0% |
| TOTAL % | 1 | 1% | 54 | 37% | 89 | 62% | 144 | 100% |

COURS DE PHILOSOPHIE:

| | Pas nécessaire | | Nécessaire | | Absolument nécessaire | | TOTAL % | |
|--------------------|----------------|----|------------|-----|-----------------------|-----|---------|------|
| Statut obligatoire | | | | | | | 53 | 37% |
| Modification | | | | | | | 85 | 59% |
| Elimination | | | | | | | 6 | 4% |
| TOTAL % | 12 | 8% | 89 | 62% | 43 | 30% | 144 | 100% |

RESULTATS D'ENSEMBLE DU DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES

Total des répondants

(8 CEGEP)

COURS DE FRANCAIS:

| | pas nécessaire | | Nécessaire | | Absolument nécessaire | | TOTAL % | |
|--------------------|----------------|-----|------------|-----|-----------------------|-----|---------|------|
| Statut obligatoire | | | | | | | 250 | 29% |
| Modification | | | | | | | 539 | 64% |
| Elimination | | | | | | | 61 | 7% |
| TOTAL % | 139 | 16% | 449 | 53% | 262 | 31% | 850 | 100% |

COURS DE PHILOSOPHIE:

| | Pas nécessaire | | Nécessaire | | Absolument nécessaire | | TOTAL % | |
|--------------------|----------------|-----|------------|-----|-----------------------|-----|---------|------|
| Statut obligatoire | | | | | | | 208 | 25% |
| Modification | | | | | | | 318 | 61% |
| Elimination | | | | | | | 120 | 14% |
| TOTAL % | 190 | 22% | 495 | 59% | 161 | 19% | 846 | 100% |

Compilation globale pour les 8 CEGEP et pour chaque catégorie de répondants

Etudiants du "professionnel": 290
Etudiants du "général": 416
Professeurs: 144

FRANCAIS

| Améliorations proposées (statut obligatoire et modifications) | Total | | | GRAND TOTAL |
|---|----------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| | Etudiants Général | Etudiants Profess. | Professeurs | |
| <u>Remplacer les cours de littérature en tout ou en partie par:</u> - cours de dactylo, lecture rapide - cours de linguistique - cours de langue administrative - cours de littérature scientifique - cours de rédaction de rapports techniques - cours d'expression orale - cours de personnalité | 44 | 98 | 100 | 242 (1) |
| <u>Assouplir les cours:</u> - plus grand choix de cours - plus grand choix d'auteurs - travaux plus personnels - cours plus vivants, méthodes audiovisuelles, représ. théâtrales - cours plus actuels | 113 | 28 | 16 | 157 |
| <u>Rendre les cours optionnels:</u> - dès la 1ère session - à la 3ième session - pas précisé | 57 | 37 | 22 | 116 |
| Adapter les cours aux spécialités et aux concentrations. | 46 | 52 | 14 | 112 |
| Diminuer l'importance relative des cours: périodes trop lourdes, travaux trop importants. | 26 | 22 | 3 | 51 |
| <u>Supprimer le cours de français:</u> - cours de poésie - cours de linguistique - moins de cours | 8 | 13 | 7 | 28 |
| Supprimer l'examen et créditer d'après les présences. | 10 | 15 | 0 | 25 |
| Etudier de préférence des auteurs canadiens-français. | 5 | 5 | 0 | 10 |

(1) Les chiffres donnés dans chaque case indiquent le nombre de fois que la suggestion a été présentée.

FRANCAIS

| Améliorations proposées (statut obligatoire et modifications) | Total | | | GRAND TOTAL |
|--|----------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| | Etudiants Général | Etudiants Profess. | Professeurs | |
| Approfondir certaines études littéraires. Etudes par siècles. | 6 | 3 | 0 | 9 |
| Intégrer le cours de français au cours de philosophie. | 4 | 2 | 0 | 6 |
| Réduire le nombre d'étudiants dans les groupes. | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Professeurs plus exigeants. | 0 | 0 | 1 | 1 |
| | | | | |
| Commentaires défavorables (élimination) | | | | |
| Les cours, tels que conçus actuellement sont inutiles (nuisent à l'approfondisse- ment des matières de spécialité ou de concentration). | 14 | 18 | 0 | 32 |
| Les cours répètent ceux du secondaire. | 12 | 9 | 1 | 22 |
| Professeurs incompetents ou cours insuf- fisamment préparés. | 11 | 4 | 2 | 17 |
| La connaissance du français est suffi- sante, au sortir du secondaire. | 8 | 6 | 0 | 14 |

FRANCAIS

| Commentaires favorables (statut obligatoire et modifications) | Etudiants Général | Total Etudiants Profess. | Professeurs | GRAND TOTAL |
|--|----------------------|--------------------------------|-------------|-------------|
| Cours essentiels à la culture générale et à la vie professionnelle du québécois. | 140 | 58 | 39 | 237 |
| Indispensables, les niveaux de connaissance au sortir du secondaire étant insuffisants. | 12 | 6 | 5 | 23 |

Compilation globale pour les 8 CEGEP et pour chaque catégorie de répondants.

Etudiants du "professionnel": 288
 Etudiants du "général": 414
 Professeurs: 144

PHILOSOPHIE

| Améliorations proposées (modifications, statut obligatoire) | Total | | | GRAND TOTAL |
|--|----------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| | Etudiants Général | Etudiants Profess. | Professeurs | |
| <u>Rendre les cours optionnels:</u> - dès la 1ère session - à partir de la 3ième session - pas précisé | 95 | 94 | 31 | 220 |
| <u>Revoir méthodologie et contenu:</u> - rendre les cours plus accessibles, plus vivants - rendre les cours moins rigides - étudier les problèmes actuels et ceux qui préoccupent les étudiants - discussions, animation, participation active des étudiants - ne pas laisser au professeur le choix des auteurs - plus grande variété de cours au choix de l'étudiant - plus grande variété d'auteurs au choix de l'étudiant | 112 | 54 | 73 | 189 |
| <u>Remplacer les cours de philosophie par:</u> - cours de philosophie des sciences - cours de psychologie, sociologie - cours de civilisation - cours d'économique et d'administration | 26 | 38 | 34 | 97 |
| - Adapter le cours à la spécialité ou à la concentration - Séparer étudiants du général et du professionnel | 23 | 20 | 22 | 65 |
| <u>Diminuer l'importance relative des cours:</u> - moins de périodes - moins de travaux - moins grand nombre de cours - cours moins difficiles - pas précisé | 14 | 24 | 19 | 57 |
| <u>Revoir les méthodes d'évaluation:</u> - suppression de l'examen et évaluation suivant les présences - ne pas en tenir compte pour décerner le DEC. | 18 | 32 | 0 | 50 |

PHILOSOPHIE

| Améliorations proposées (modifications, statut obligatoire) | Etudiants Général | Total Etudiants Profess. | Professeurs | GRAND TOTAL |
|---|----------------------|--------------------------------|-------------|-------------|
| Supprimer en tout ou en partie l'étude historique des courants de pensée: les cours doivent être l'occasion de développer sa propre pensée. | 23 | 13 | 6 | 42 |
| Supprimer en tout ou en partie l'étude des philosophies anciennes au profit des courants modernes de pensée. | 16 | 20 | 2 | 38 |
| Intégrer français et philosophie. | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Cours à plein temps pendant 15 jours. | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Cours de philosophie historique. | | | | 1 |
| Commentaires défavorables (élimination) | | | | |
| Les cours de philosophie sont inutiles (sans autre commentaire). | 24 | 36 | 1 | 61 |
| Les professeurs sont souvent incompetents ou les cours ne sont pas assez préparés ou inadaptés. | 14 | 7 | 1 | 22 |
| La philosophie étant une matière subjective, ne peut faire l'objet de cours. | 6 | 2 | 1 | 9 |
| Cours inadaptés. | 3 | 0 | 0 | 3 |

PHILOSOPHIE

| Commentaires favorables (statut obligatoire) | Etudiants Général | Total | | GRAND TOTAL |
|--|----------------------|-----------------------|-------------|-------------|
| | | Etudiants Profess. | Professeurs | |
| Le cours de philosophie permet d'acquérir du jugement, une pensée rigoureuse, le sens de la réflexion, c'est une ouverture sur le monde. | 116 | 56 | 58 | 230 |
| Formule actuelle des cours très valable (sans autre commentaire). | 7 | 3 | 0 | 10 |
| Permet aux étudiants du général et du professionnel de se rencontrer. | 1 | 1 | 0 | 2 |